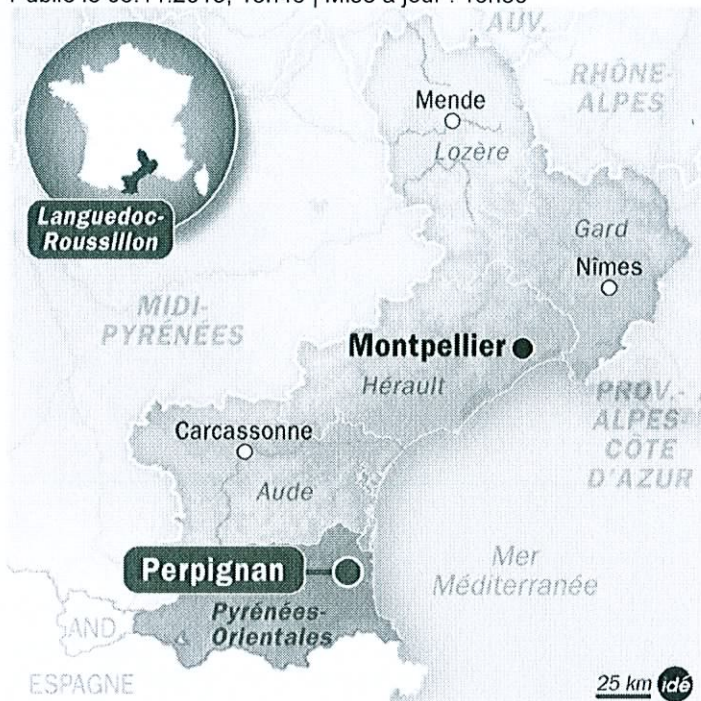


Actualité >  
Faits divers

## Perpignan : une institutrice condamnée pour avoir arraché des cheveux à un élève

Publié le 08.11.2013, 13h46 | Mise à jour : 15h30



**Une enseignante de maternelle a été condamnée à Perpignan à une amende de 1.000 euros pour avoir arraché des cheveux à un élève de 5 ans contre lequel elle s'était énervée.**

IDE



Une enseignante de maternelle a été condamnée à Perpignan (Pyrénées-Orientales) à une amende de 1.000 euros pour avoir arraché des cheveux à un élève de 5 ans contre lequel elle s'était énervée.

A la sortie de l'école il y a deux ans, dans un village des Pyrénées-Orientales proche de Perpignan, la mère de l'enfant avait remarqué qu'il lui manquait une mèche de cheveux. Quand elle avait téléphoné à la maîtresse, celle-ci lui avait elle-même expliqué avoir perdu son sang-froid et tiré les cheveux du petit parce qu'il ne voulait pas comprendre ce qu'elle lui disait. Reprochant à la direction de l'école de se ranger du côté de l'enseignante, les parents avaient porté plainte cinq jours plus tard à la gendarmerie, photos de la chevelure de l'enfant à l'appui. En juin, la maîtresse avait écopé d'un blâme et avait dû quitter l'école.

L'enfant, «suivi par un psychologue pendant de très longs mois» selon l'avocat des parents, Me Etienne Nicoleau, avait été transféré dans un village voisin jusqu'à la fin de l'année scolaire. Il n'avait réintégré l'école qu'à la rentrée suivante. Le tribunal correctionnel de Perpignan a condamné jeudi l'institutrice pour «violences sur mineur par personne chargée d'une mission de service public au sein d'un établissement scolaire».

LeParisien.fr

Droits de reproduction et de diffusion réservés - Copyright LE PARISIEN 2013